

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

2023



ÉDITO

L'année 2023 sera pour l'ATIP un moment charnière dans son parcours. Touchée par des changements de contexte significatifs tels que les enjeux portés par la loi Climat Résilience et la mise en œuvre du ZAN, l'augmentation de l'activité ADS, etc., l'ATIP doit s'adapter et rester plus que jamais attentive aux besoins exprimés par ses membres.

C'est pour tenir compte de ces besoins, exprimés dans les réponses aux questionnaires et travaillés en ateliers lors du séminaire stratégique d'octobre 2022, que le Comité syndical a fixé à l'ATIP ses orientations stratégiques pour le mandat à venir.

L'axe 1, qui consiste à consolider les missions actuelles de l'ATIP dans leur fonctionnement, passera par un plan de formation performant des agents sur leur métier et un travail sur l'organisation des services.

L'axe 2 sera consacré à l'amélioration de la proximité entre les collectivités et l'ATIP, par une clarification des processus ATIP et le renforcement de l'animation en proximité.

Mieux faire connaître l'ATIP, la rendre plus visible pour les élus et dans le champ de l'ingénierie est le troisième axe, avec la valorisation des expériences locales et de l'innovation.

Le quatrième axe porte sur le développement des missions d'animation et de formation des élus et des services, au travers de webinaires, de rencontres de l'ATIP en territoire, de visites de sites et d'actions partenariales.

L'ouverture de l'ATIP et le travail en réseau constituent un autre enjeu majeur. Cet objectif se concrétisera par le développement d'un programme d'études en coordination avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et la mise en place de nouveaux partenariats de partage de connaissances et d'expertise.

Enfin, l'ATIP s'emploiera à aider les collectivités à définir leurs visions territoriales et à s'engager dans les transitions, notamment avec une offre d'études territoriales stratégiques.

L'ATIP s'engage auprès des collectivités et l'ensemble des parties prenantes alsaciennes pour aménager en consommant moins et mieux, valoriser les fonctions écologiques des territoires et porter une conception résiliente face aux risques en créant les opportunités d'améliorer le cadre de vie.

L'année 2023 verra en outre se déployer la mission conformité contrôle en ADS, qui répond à une forte attente des communes. Un nouveau service de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre du droit de préemption urbain (DPU) sera proposé en lien avec l'EPFA, après une expérimentation positive avec la communauté de communes du Pays Rhénan.

2023 sera je l'espère une année de stabilisation et de consolidation pour les équipes ADS, après deux années de crise et le chantier de la Démat'ADS. Les équipes d'études seront mobilisées pour apporter le meilleur conseil sur la prise en compte des objectifs de la loi Climat et Résilience dans les réflexions et procédures d'urbanisme et d'aménagement. La mission paie va poursuivre son développement, notamment avec son offre de paie à façon, quand la mission Gestion des listes électorales devrait connaître une année sans scrutin – propice à la consolidation.

Munie de cette feuille de route ambitieuse, l'ATIP aura à cœur de toujours rendre le meilleur service à ses membres, en mutualisant ses outils et son expertise au bénéfice de tous.

Isabelle Dollinger,
Présidente de l'ATIP

Accompagnement technique en urbanisme

Le contexte législatif et réglementaire de l'urbanisme continue sa mutation à la suite de la promulgation de la loi Climat et Résilience en 2021. Le dispositif juridique autour de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est en cours de construction, les documents de planification régionaux s'adaptent pour le prendre en compte, de nouvelles lois sont promulguées notamment pour développer les énergies renouvelables. Des stratégies territoriales doivent être décidées par les élus à plusieurs échelles.

Dans ce contexte fluctuant, l'ATIP poursuit son travail de veille juridique et adapte ses propositions d'accompagnement pour ses

membres. En matière de documents d'urbanisme, il s'agit par exemple d'identifier les évolutions à apporter à court et moyen terme et de conduire les procédures correspondantes, mais aussi d'adapter l'écriture des règles et des orientations aux enjeux de l'urbanisme d'aujourd'hui et de demain.

L'ATIP veille plus que jamais à partager ses réflexions avec ses partenaires du Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace et avec les services de l'État ; elle reste aussi attentive à proposer des solutions articulant la planification, l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols pour permettre aux élus de concrétiser leurs projets pour le territoire.

Accompagnement technique en aménagement

VERS DE NOUVELLES MÉTHODES POUR INNOVER ET PENSER AUTREMENT LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les changements de contexte de l'aménagement urbain (protection environnementale, raréfaction du foncier, artificialisation, etc.) obligent les décideurs publics à adopter de nouveaux modèles plus vertueux, respectueux de l'environnement et de la santé humaine, tout en assurant un développement harmonieux des territoires. L'ATIP accompagne ces évolutions en formant ses équipes, en décryptant les évolutions juridiques et techniques, en se dotant de nouveaux outils, notamment d'observation et de suivi des évolutions territoriales. Dans cette optique, elle renforce son partenariat

avec le Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace pour développer des offres de services sur les thématiques majeures liées à la mise en œuvre de la transition écologique.

Cette dynamique est mise au service des collectivités par le déploiement d'une offre spécifique d'animations, des conseils et des missions prenant en compte ses enjeux : inventaires, schémas (zones d'activités, etc.), analyses, diagnostics stratégiques (urbanistique, fonciers, environnementaux, etc.), accompagnement au projets de territoires et à la gouvernance, définition de stratégies (conservation d'éléments patrimoniaux, choix de la fiscalité de l'aménagement adapté, etc.).

Accompagnement technique de la CeA

L'ATIP accompagne la CeA en participant à l'animation du Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace (RITA) et en concourant à la solidarité territoriale. Elle contribue à l'offre de services proposée par le RITA pour accompagner la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle poursuit ses partenariats, notamment avec la DDT et la DRFIP pour apporter plus de lisibilité sur la taxe d'aménagement. L'ATIP apporte un appui aux démarches et plans élaborés par la CeA et contribue à la réalisation de

CHIFFRES CLÉS

67 opérations d'accompagnement en urbanisme actives au 1^{er} janvier 2023

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU	19
Révisions « allégées » de PLU(i)	6
Modifications de PLU(i)	22
Modifications simplifiées de PLU(i)	5
Mises à jour des annexes de PLU(i)	7
Déclarations de projets	2
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	1
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	1
Instauration du droit de préemption urbain	1
Autres	3
Total	67

CHIFFRES CLÉS

45 projets en cours toutes opérations confondues

Territoires	Nbr
Territoire NORD	11
Territoire OUEST	9
Territoire SUD	25
Total	45

Type d'opérations	Nbr
Fiscalité	3
Projet à vocation d'habitat	9
Projet à vocation d'activité	10
Espaces publics/traverses/supports de déplacement	23
Total	45

projets d'aménagement opérationnels. Elle partage ses expertises techniques et ses connaissances au travers d'une veille juridique et technique, de formations ciblées des élus et des services dans ses domaines de compétences et par la transmission de ses données, de rapports, de cartographies ou de tableaux de bord.



Mission Instruction du Droit des Sols

2023 : UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION DE LA MISSION ADS

Si la Démat.ADS est désormais inscrite dans le quotidien des acteurs de l'ADS, des actions sont à poursuivre pour développer la dématérialisation des échanges. Ainsi l'année sera notamment consacrée au passage de la consultation de l'Architecte des bâtiments de France en flux dématérialisé.

Pour poursuivre les actions qualitatives de fond une refonte des certificats d'urbanisme sera réalisée ainsi qu'un travail sur la gestion des recours.

L'ATIP s'attache à se doter d'un dispositif performant de formation et d'animation des agents sur leur métier. Dans ce cadre, l'amélioration de l'accueil et de la formation des nouveaux arrivants est un axe prioritaire en 2023 à l'instar du cursus sur la rédaction des actes. Afin d'accompagner les mutations à l'œuvre dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, l'ATIP veille au renforcement des liens entre les équipes études et ADS pour concevoir des documents d'urbanisme opérants.

Enfin, les relations de coopérations avec les services de l'État et les partenaires de l'ATIP se renforcent à l'échelle alsacienne.

Conformité et Contrôle en ADS

UNE NOUVELLE MISSION PROPOSÉE AUX MEMBRES DE L'ATIP

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les maires des communes adhérentes peuvent solliciter l'appui de l'unité Conformité et Contrôle de l'ATIP pour l'exercice de la Police de l'urbanisme. Les contrôleurs de l'ATIP accompagnent les maires dans les opérations de vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées suite au dépôt de la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), mais

également dans les actions de contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme.

Cette première année de fonctionnement sera consacrée à la formation en territoire des communes adhérentes, au développement des outils et à la mise en place des partenariats avec les parties prenantes (services de l'Etat, parquets et professions judiciaires notamment).

Mission Conseil



Toute collectivité membre peut solliciter un conseil gratuit de l'ATIP sur les sujets relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité de l'urbanisme et environnement). L'activité de conseil permet de répondre à des questionnements quotidiens des collectivités, notamment en écho à l'évolution du contexte réglementaire.

CHIFFRES CLÉS

20 500 EqPC* (Équivalent Permis de Construire)

CHIFFRES PRÉVISIONNELS

Secteur ADS	EqPC en 2023	Communes ADS
Antenne ADS de Molsheim	3 961	70
Territoire Nord	7 078	137
Territoire Ouest	4 961	162
Territoire Sud	4 870	101
Total	20 787	470

* La charge d'instruction ADS est calculée en appliquant aux différents dossiers un coefficient de pondération (par exemple, un permis d'aménager représente la charge d'instruction de 2 permis de construire, alors qu'un CUA ne représente qu'un cinquième de l'instruction d'un permis de construire).

CHIFFRES CLÉS

7 webinaires de présentation de la mission,

125 communes adhérentes en janvier 2023

2 contrôleurs Conformité & Contrôle en ADS

En 2023, les demandes de conseils porteront certainement sur des sujets d'actualité tels que les conséquences opérationnelles de la loi Climat et Résilience, l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), l'inventaire des zones d'activités, etc. Les compétences transversales de l'ATIP et celles de ses partenaires du Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace permettront aux collectivités d'avancer dans leurs projets territoriaux.

Mission Information géographique

Dans le contexte très évolutif de l'urbanisme et de l'aménagement et compte tenu des enjeux climatiques et environnementaux, la tenue à jour et la capitalisation des données s'avèrent cruciales.

Aussi, en 2023, l'ATIP poursuivra l'alimentation son SIG avec de nouvelles données : réseaux d'eau potable et d'assainissement – grâce à un partenariat avec le SDEA – et une donnée sur la vulnérabilité des sols viendront compléter le panel proposé.

Le SIG s'enrichit également de données propres aux collectivités adhérentes, avec la mise en place du service des baux de chasse, proposé depuis le 1^{er} novembre 2022. Les communes ayant souscrit au service pourront visualiser les périmètres des lots de chasse depuis le SIG, et extraire les informations nécessaires à leur communication avec les propriétaires des parcelles concernées.

La documentation des données déjà disponibles se poursuit avec la publication prochaine de nouvelles fiches pédagogiques décrivant les contraintes environnementales, telles que les réserves de biosphères, les réserves biologiques, les forêts de protection.

De nouvelles réunions du Club Information Géographique seront programmées, ainsi que les formations à l'utilisation du SIG.

Enfin, l'ATIP renforce résolument ses partenariats au sein du Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace (RITA) en poursuivant les échanges autour des données et en ouvrant son SIG à ses membres.

Formation des élus locaux et des services

Pour accompagner et comprendre les évolutions des modèles d'aménagement fondés sur une nouvelle vision du développement territorial, afin de répondre aux enjeux climatiques, de sobriété foncière et de qualité, tout en assurant la prise en compte des besoins actuels et à venir des territoires, l'ATIP étoffe son offre de formations en lien avec le Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace (RITA), les associations des maires alsaciennes et l'ENGEES.

En 2023 l'ATIP propose :

- Des formations « socles » sur les fondamentaux de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'ADS ainsi que le contentieux.
- Un cycle de formations conçu avec le Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de

programmation urbaine », pour répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (Objectif Zéro Artificialisation Nette), d'intégration des enjeux environnementaux, mais aussi d'ambition de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement.

- Des formations « sur mesure » élaborées à la demande autour de problématiques spécifiques, pour des élus qui souhaitent travailler ensemble sur des sujets communs.
- Des webinaires sur des sujets d'actualité, notamment sous l'égide de l'association des maires du Bas-Rhin.

L'ATIP met en ligne et actualise son catalogue sur le portail dédié www.moncompteformation.gouv.fr/ et accompagne les élus pour les demandes de financement.

CHIFFRES CLÉS

122 adhérents à la mission information géographique

115 communes, 1 PETR
6 communautés de communes

20 communes ont souscrit au service « Baux de chasse »

80 données collectées, mises en forme et tenues à jour

32 fiches pédagogiques et 32 fiches de métadonnées



CHIFFRES CLÉS

13 formateurs

11 thématiques

20 sessions programmées au catalogue, 17 formations organisées en territoire et 3 à Strasbourg

Gestion des listes électorales

UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

L'année 2023 ne devrait pas connaître d'échéance électorale, à l'exception d'éventuels scrutins locaux.

Ce sera l'occasion pour la mission gestion des listes électorales de présenter au club utilisateur la nouvelle version du logiciel OpenElec, avant de la déployer vers l'ensemble des communes adhérentes. Pas de changement en profondeur, mais une meilleure ergonomie et la prise en compte des remarques formulées par les utilisateurs. Des webinaires de présentation

et la mise à jour du support d'aide à la saisie permettront aux communes de s'approprier rapidement ces évolutions.

L'année 2023 sera également dédiée au développement de l'offre de formation, notamment à l'attention des nouveaux utilisateurs du logiciel qui auraient pris leurs fonctions récemment.

CHIFFRES CLÉS

299 communes adhérentes

303 970 électeurs référencés

Traitement des paies et des indemnités des élus

L'année 2023 sera marquée par l'accueil des nouvelles collectivités et établissements qui ont rejoint la mission début janvier, portant à 389 le nombre de structures adhérentes (+ 31 associations foncières).

Envoi de fiches conseils, clarification des rôles de chacun au niveau des déclarations à opérer, etc. L'accent sera mis sur la communication tout au long de l'année afin que les nouveaux adhérents puissent trouver leur marque.

Par ailleurs, la mission paie, soucieuse d'assurer un accompagnement de qualité, proposera à ses adhérents, courant 2023 une offre de formation élargie, avec notamment un parcours permettant d'aller des fondamentaux de l'utilisation du logiciel jusqu'aux questions plus spécifiques.

Ces formations d'une demi-journée pourront s'articuler entre elles pour s'adapter aux besoins des collectivités.

2023 verra également se poursuivre le développement de la paie à façon, formule qui séduit désormais 114 structures.

Enfin, l'instauration, à l'horizon 2024, de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) événementielle, norme déclarative qui nécessitera pour chaque absence maladie d'un agent ou une fin de contrat l'envoi d'un « signalement d'événement » (signalement qui sera réalisé par l'ATIP pour le compte de ses adhérents), fera l'objet d'une phase d'expérimentation au cours du second semestre 2023.

CHIFFRES CLÉS

78 nouvelles adhésions au 01/01/2023

114 adhérents à la « paie à façon »

389 adhérents au total

5 800 paies traitées/mois

STRASBOURG

• Florence Wiel
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• Antoine Lamic
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

HAGUENAU

• Marie-Paule Georgel
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• Lydie Jousseau
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE

• Jean-Baptiste Alberico
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• Valérie Hoffmann
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• Paulette Albert
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• Florence Andelfinger
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• Nathalie Nouknaf
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

**GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE**

• Monique Oechsel
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

**PAIES ET LISTES
ÉLECTORALES**

• Gildas Mignot
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

**INFORMATIQUE
CART@DS**

• Eric Soeder
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

**INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE**

• Betty Desjardin
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

**FORMATIONS
DES ÉLUS ET SERVICES**

• Lucie Heiligenstein
Assistante formations
Tél : 03 88 76 67 78
contact@atip67.fr